



Aménagement intérieur de l'église Saint Jacques

Cahier des charges de l'appel à projets

1- Contexte général de l'appel à projets :

La commune de Moissac est propriétaire de l'église Saint-Jacques. Bien que l'église soit désaffectée au culte depuis 1955, elle n'a pas fait l'objet d'une désacralisation. Aujourd'hui, l'église fait l'objet d'un projet de réhabilitation par la commune dans le but d'en faire un lieu d'exposition dédié à l'art contemporain et à l'organisation de concerts de musique classique.

L'église a fait déjà l'objet de travaux récents sur la sécurisation du public.

2- Présentation succincte du site

Le contexte urbain :

L'édifice est situé sur un point stratégique de l'itinéraire touristique "de la pierre à l'eau" qui joint l'abbatiale au site de l'Uvarium. Il est au débouché de "la rue des arts" (rue Jean Moura) donnant sur la grande place des Récollets, et de l'autre côté, en communication par la rue de l'Inondation, avec le canal et le port de plaisance. D'autre part, son implantation, sa volumétrie et ses accès constituent un signal fort qui contribuent à aider le franchissement par l'itinéraire touristique, du boulevard Camille Delthil soumis à un trafic important. Cette situation est donc tout indiquée pour confirmer sa fonction de lieu d'exposition.

L'édifice :

L'église actuelle est la troisième vouée à Saint-Jacques. Elle a été construite en 1860 par l'architecte Théodore Olivier qui a travaillé aux restaurations de l'église abbatiale Saint-Pierre avec Viollet-le-Duc. Conformément aux caractéristiques du style néo-roman, le parti architectural est clairement lisible depuis l'extérieur de l'édifice : une large et haute nef à collatéraux, un transept saillant à deux absidioles. Le clocher porche est couvert d'une très haute flèche. La pierre a été utilisée dans une ville où le matériau dominant est sans conteste la brique. L'abside voûtée en cul de four est éclairée par six grandes fenêtres inscrites dans une arcature intérieure. Les vitraux, non signés, représentent Saint-Louis et Saint-Jacques encadrés par les quatre évangélistes. Les chapiteaux à feuillages s'inspirent librement de sculptures romanes de l'abbaye Saint-Pierre. Le sculpteur Cricq a signé son œuvre sur l'un des chapiteaux de la nef.

Les dispositifs réglementaires de protection :

L'église est incluse dans le secteur 1 (cœur de ville historique) de la réglementation de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP). Elle y est classée en tant que « bâtiment remarquable » et à ce titre doit être conservée, réhabilitée et valorisée selon les règles de l'art spécifiques et adaptées à sa singularité architecturale et archéologique.

Le bâtiment abrite un orgue classé Monuments Historiques le 10 avril 1977. Cet instrument de 1887 présente des caractéristiques mécaniques et instrumentales de grande originalité qui en ont fait « un laboratoire pour les nouvelles formes musicales de l'époque ». Ces propriétés musicales sont définies en étroite relation acoustique avec les volumes de l'édifice et la nature de ses matériaux. Les aménagements futurs ne doivent donc pas modifier ces caractéristiques acoustiques.



3- Documentation disponible

- Plan de masse
- Plan électrique de la dernière mise aux normes.

4- Objectifs de l'appel à projets

La valorisation de ce bâtiment vient contribuer au développement culturel et touristique sur la commune. Dans le cadre de ce projet, il s'agira notamment de préserver et assurer la conservation du patrimoine bâti.

Ce souhait se traduit dans le cadre du présent appel à projets par l'atteinte des objectifs suivants :

- Un aménagement du lieu pouvant recevoir des expositions temporaires d'art contemporain
- Un aménagement pour éventuellement recevoir des concerts de musique classique
- Un aménagement d'une banque d'accueil pour le public
- Traitement de l'acoustique du lieu en rapport avec les activités prévues.
- Traitement de l'humidité du sol, réduire l'hygrométrie ambiante et empêcher la formation de champignons et de moisissures

5 - Champ de l'intervention de l'étude

- Intérieur de l'église.
- Presbytère attenant non compris dans l'étude.
- Édifice propriété de la commune.

6- Contraintes spécifiques aux travaux

Les travaux nécessaires au développement de l'activité projetée doivent être autorisés par le maître d'ouvrage et respecter le caractère patrimonial du bâti.
Pour l'aménagement intérieur, les matériaux et mobiliers utilisés devront être constitués de matériaux qualitatifs, de couleurs permettant une intégration qualitative.

La visite des lieux est obligatoire en prenant un rendez-vous auprès du secrétariat du Directeur des services techniques de la commune de Moissac (tel : **05 63 04 63 78**). Une attestation sera remise à l'issue de la visite.

7- Contenu des dossiers à remettre par les candidats

Le porteur remettra au maître d'ouvrage un dossier de candidature accompagnés des documents de présentation associés rédigés en langue française. Tous les éléments financiers seront exprimés en euros, et toutes taxes comprises.

Un dossier de présentation du candidat avec une note sur les aspects spécifiques à l'activité et CV du ou des porteur(s) de projet.

Présentation du projet : cette partie du dossier est importante car elle permet aux membres du jury de mesurer le niveau d'implication du candidat et la motivation dans son projet.

Les choix architecturaux et techniques retenus présentés sous forme d'une note écrite contenant :

- Plan faisant apparaître l'affectation des espaces. Un croquis d'ambiance intérieure est nécessaire selon les activités prévues (matériaux retenus, palettes et teintes envisagées, type de mobilier ...). Ces éléments peuvent être présentés sous forme de planche d'ambiance, photos approchant le résultat attendu, nuanciers, échantillons de matières ...
- Un phasage des travaux incluant les délais de réalisation sous forme de calendrier.
- Les devis estimatifs des travaux à réaliser, décomposés comme dans l'appel à projets « aménagement intérieur »

8- Réglementation

Le projet devra respecter l'ensemble des réglementations et normes en vigueur en matière d'urbanisme, de protection du patrimoine, de sécurité (établissement recevant du public, sécurité incendie).

9- Critères de sélection

Les dossiers devront être complets, en cas de dossier incomplet, le candidat sera invité à produire les pièces manquantes dans un délai déterminé. A défaut sa candidature sera rejetée et son offre ne sera pas étudiée.

Un jury étudiera les projets sur la base d'une analyse multicritères en examinant :

CRITERES	PONDERATION
• La présentation du candidat (moyen)	20%
• Le dossier de présentation du projet (mémoire)	60%
• Phasage et délais	20%

10- Phase négociation.

Chaque candidat pourra être invité à présenter son projet.

Un classement des projets sera établi à l'issue du jury

La commune engagera les négociations avec le candidat classé en première position. Si la négociation s'avère fructueuse, la notification sera établie avec ce candidat. Dans le cas contraire, la commune entamera les négociations avec le candidat classé au rang immédiatement inférieur.

Au cas où la commune serait amenée à ne pas donner suite à une des propositions, aucune indemnité ne pourra être réclamée par les porteurs de projets.

11- Calendrier.

La mise en œuvre de l'appel à projets est envisagée selon le planning prévisionnel suivant :

- Visite du bâtiment : sur RDV auprès du secrétariat des services techniques, Tél 05 63 04 63 78

- Retour des projets avant le : **09 / 01 / 2024 – 12 h**
- Analyse des dossiers : **janvier 2024**
- Candidature retenue : **Février 2024**

12- Condition d'envoi de remise du projet.

Toutes les pièces du dossier seront rédigées en langue française ou traduites.

Les offres devront être transmises par pli postal en recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

- Ville de Moissac - services techniques – 3 place Roger Delthil – 82200 MOISSAC

Dans une enveloppe cachetée portant la mention suivante :

"Candidature pour l'appel à projet « Aménagement intérieur de l'église Saint Jacques à Moissac » ne pas ouvrir"

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui vous seraient nécessaires au cours de l'étude, les candidats pourront contacter :

Secrétariat de la Direction des Services Techniques

Madame LAVERGNE Véronique

Tel : 05 63 04 63 78

Courriel : v.lavergne@moissac.fr